

Molinie bleue

Molinia caerulea (L.) Moench



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tiges dressées, à un seul nœud situé près de la base

Système racinaire : Souche cespiteuse épaisse, fibreuse et tenace, formant parfois des touradons (touffes denses se développant en hauteur)

Feuilles : Feuilles longues jusqu'à 50 cm, larges jusqu'à 1 cm, se rétrécissant graduellement jusqu'à l'extrémité, à nervure principale bien distincte des deux côtés ; ligule ciliée, réduite à des poils

Inflorescence : Panicule long de 5-40 cm, à rameaux soit courts et donnant un aspect ramassé, soit longs donnant une panicule lâche

Fleurs : Epillets de 4-9 mm à 1-4 fleurons, de couleur variable, le plus souvent violets ou verts lavés de violet ; les anthères et stigmates également violets

Fruits : Caryopses



© CBNB, C. Bougault

FAMILLE : Poaceae

SYNONYMES :

Festuca coerulea DC.

Molinia arundinacea Schrank.

NOMS VERNACULAIRES :

Molinie bleue

Canche bleue

TYPE BIOLOGIQUE : Hémicryptophyte cespiteux

TAILLE : 30-150 cm

PERIODE FLORAISON : Juillet - Septembre

STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- Aucun

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- Aucun



© CBNB, L. Ruelian

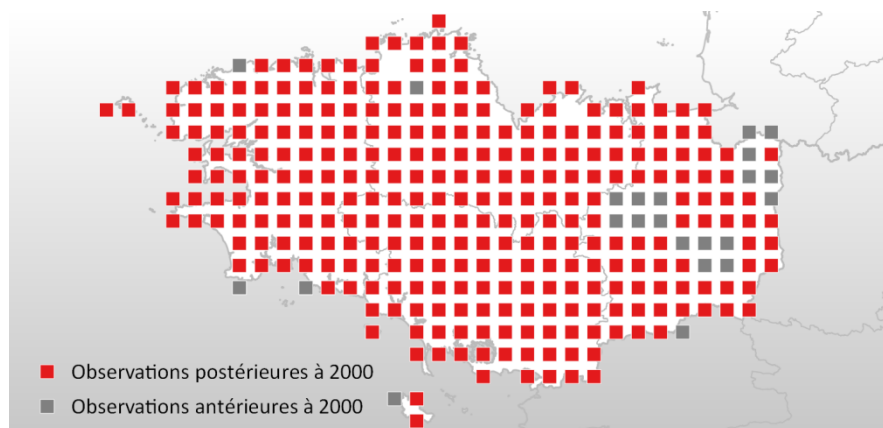
Touradons de *Molinia caerulea*

Milieu de vie

Landes humides, tourbières, pentes suintantes, bois humides.

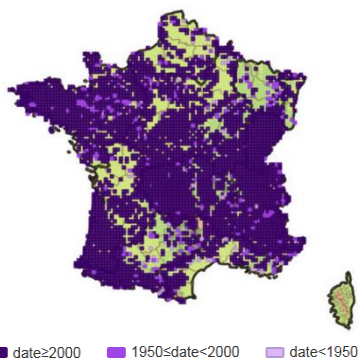
La Molinie bleue indique des sols acides, parfois marneux.

Répartition de l'espèce en Bretagne



Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur eCalluna

RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <http://eCalluna.cbnb.fr>, consulté le 20/10/2020

■ date ≥ 2000 ■ 1950 ≤ date < 2000 ■ date < 1950

© CBNB, E. Burguin



Confusions possibles

Attention : plante très polymorphe !

Le port général et l'allure de l'épillet de la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa* (L.) P.Beauv.) peuvent faire penser à la Molinie bleue (*Molinia caerulea* (L.) Moench). La Molinie a cependant une ligule réduite à des poils et une inflorescence contractée après floraison.

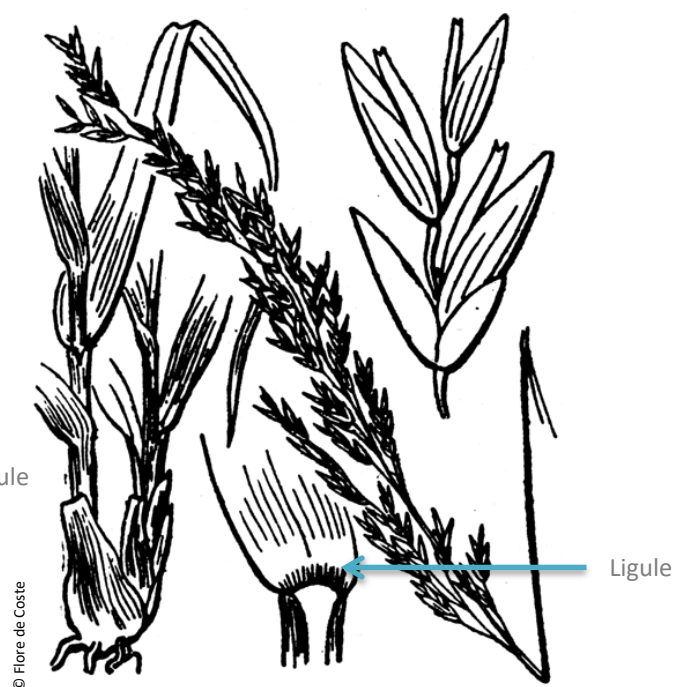
Ces deux espèces sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



Deschampsia cespitosa

Critères distinctifs :

- Panicule à rameaux droits, étalés après la floraison
- Ligule étroitement lancéolée, très aiguë



Molinia caerulea

Critères distinctifs :

- Panicule contractée après la floraison
- Ligule réduite à des poils